

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 MAI 2016

Désignation/remplacement

Les représentants du Conseil Communal à l'AIDE ont été désignés selon le schéma suivant :

Pour la Majorité :

- Mr Luc Mélon,
- Mr Daniel Delvaux,
- Mr Didier Lacroix.

Pour le Groupe PS :

- Mr Marc Plomteux,
- Mr Jean-Luc Lhomme.

Il est proposé de remplacer Mr Luc Mélon par Mme Davignon, actuelle Echevine des Travaux.

Eglise Protestante

Les comptes 2015 de l'Eglise Protestante ont été soumis au Conseil communal pour approbation. Ces derniers présentent un résultat en équilibre. Ils se portent à 1.708,37 € en recettes et à 1.708,37 € en dépenses.

Fabrique d'Eglise Saint-Georges à Amay et Notre Dame à Ombret

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une nouvelle procédure de tutelle des fabriques d'églises est entrée en vigueur. C'est le Conseil communal qui est désormais l'autorité de tutelle et a la tâche d'approuver les comptes, le budget et les modifications budgétaires des fabriques d'églises.

Les comptes 2015 de la fabrique de l'église Saint-Georges à Amay et Notre Dame à Ombret ont été soumis pour approbation. Ces derniers sont en équilibre. Ils se portent à 41.915,75 € en recettes et à 30.680,44 € en dépenses, présentant donc un boni de 11.235,31 €.

Les Maîtres du feu

Les comptes 2015 de la Régie communale des Maîtres du feu ont été soumis au Conseil communal et présentent un résultat en équilibre. Le boni de l'exercice est de 4.716,68 € dont 3000€ sont affectés à l'exercice 2016 (investis dans la rénovation du matériel audiovisuel de fonctionnement de l'infrastructure) et 1.716,68€ de boni à reporter.

Syndicat d'Initiatives

Les bilans & comptes 2015 ainsi que les prévisions 2016 du Syndicat d'Initiatives ont été soumis au Conseil communal. L'exercice 2015 présente un mali de 989,11€ et les prévisions budgétaires 2016 sont estimées à 1.820€ avec un boni de 80€.

Travaux

De nécessaires travaux d'extension de l'école communale de Jehay sont prévus. L'avant-projet des travaux, estimés à 1.360.231,22 € t vac, a été présenté en détails au Conseil communal. La décision de principe comprenant la demande de subsides a été soumise à l'approbation pour envoi.

Remplacement d'un abribus

Suite au constat du service Environnement concernant la détérioration de l'abribus situé Grand-route, au pied du pont d'Ombret, le Collège du 23 février a validé la proposition de remplacement de l'édicule.

Intradel

En s'associant avec l'Intercommunale de traitement des déchets, Intradel, la commune s'est dessaisie de sa mission de collecte des déchets ménagers et assimilés jusqu'au 31 décembre 2016.

Dans le cadre du nouveau marché de collecte 2017-2024, l'Administration communale confirme son dessaisissement pour la collecte des fractions organiques et résiduelles.

En confiant cette mission à Intradel, cela permet d'assurer une pleine mise en œuvre, au moindre coût, des principes de gestion de l'environnement en vue de rationaliser les collectes et de réaliser des économies d'échelle.

Inventaire des logements publics en Wallonie

Dans le cadre de l'ancrage communal du logement, le Gouvernement, par le biais de la DGO4, a demandé aux communes de dresser un inventaire précis du nombre de logements publics sur le territoire communal.

Les types de logements à recenser sont de différents ordres : logement de transit, d'insertion, social, moyen, d'urgence.

Le service communal du Logement s'est chargé de la récolte des données pour le parc locatif communal et du CPAS. Pour les autres opérateurs de logements publics, un courrier leur a été adressé. Tous ont répondu favorablement et ont transmis leurs données à l'exception de MCL (Meuse Condroz Logement).

L'ensemble des informations ont été synthétisées dans le tableau ad hoc et soumis au Conseil communal pour approbation avant de les transmettre à la DGO4.

Tarification kilométrique des poids lourds

Les poids lourds causent de multiple détérioration sur l'ensemble des infrastructures, des équipements, de l'environnement. C'est pour cette raison que la fiscalité routière a été réformée. Une nouvelle taxation régionale a donc été implémentée. Elle est basée sur l'utilisation du réseau routier. La tarification kilométrique doit permettre de calculer de façon équitable les frais d'infrastructure et également l'impact environnemental.

A partir du 1^{er} avril 2016, la tarification kilométrique s'applique à tous les véhicules destinés au transport de marchandises (transport de personnes non inclus) d'une Masse Maximale Autorisée supérieure à 3,5 tonnes.

La mise en service de cette mesure implique la mise en place des OBU (On Board Unit) sur les véhicules communaux et leur enregistrement auprès de SATELLIC. Pour ce faire, il faut procéder au chargement des boîtiers permettant le prélèvement de cette taxe.

Il n'y a actuellement aucun article budgétaire prévu pour ce type de dépense, et de ce fait, aucun crédit.

Le Collège a procédé à une dépense urgente afin de s'acquitter le plus rapidement possible de l'approvisionnement des différents boîtiers mis en place sur les véhicules communaux. Le montant de celle-ci s'élève à 1.500,00€.

Ce montant sera réparti, dans un premier temps, équitablement, entre les différents véhicules, pour être ensuite ajusté au mieux en fonction de la facturation.